

Produit Statistique

Indices des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation. L'indice mesure en fait, non pas le niveau de prix de ce panier à une période déterminée, mais bien la variation de ce niveau entre deux périodes, la première étant prise comme référence; de plus, cette variation de niveau de prix est mesurée, non pas en valeur absolue, mais en valeur relative. Il peut être défini comme étant le rapport, multiplié par 100, entre les prix observés pour un éventail de biens et services, à un moment donné, dans une aire géographique déterminée, et les prix de ces mêmes biens et services, relevés dans les mêmes conditions au cours d'une période de référence, choisie comme base de comparaison.

Depuis 2014, l'indice des prix à la consommation est un indice chaîne dans lequel la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais la comparaison s'effectue entre la période actuelle et une période intermédiaire. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient alors une série à long terme avec une période de référence fixe.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 24/01/2019

Présentation

<i>Mots-clés</i>	-
<i>Domaine</i>	3.2.02. Prix
<i>Unité statistique - Titre</i>	Biens et services de consommation
<i>Unité statistique - Description</i>	Biens et services achetés par les ménages
<i>Population statistique - Titre</i>	Biens et services de consommation achetés par les ménages belges.
<i>Population statistique - Description</i>	Biens de consommation et services achetés par tous les ménages belges non collectifs et les membres du ménage.
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	-

Présentation

<i>Autres couvertures</i>	-
---------------------------	---

Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	janvier 1920
-------------------------------------------------	--------------

Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'engagements contractuels ; Statistique produite en vertu d'une obligation légale belge
<i>Référence légale</i>	Arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays.

Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non-confidentielles
---------------------------------	-----------------------------

Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Mensuelle

Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)
<i>Base de données en ligne</i>	be.STAT
<i>Open Data</i>	https://statbel.fgov.be/fr/open-data?category=71
<i>Accès aux micro données</i>	-
<i>Autres</i>	-

Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indices-des-prix-la-consommation#documents
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Banque nationale de Belgique (BNB) ; Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement. ; Institut des Comptes Nationaux (ICN) ; Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...) ; Institutions provinciales et locales ; Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux) ; Services publics régionaux
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité est satisfaisante. ; La précision est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité. ; Le contenu est partiellement satisfaisant à cause de la faisabilité.
<i>Exhaustivité</i>	Oui

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Les biais éventuels sont sous contrôle.
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Pas d'application
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle.

Actualité

<i>Actualité</i>	Les résultats sont disponibles l'avant dernier jour ouvrable de la période de référence.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	-
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Comparable dans le temps
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	-
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a d'autres changements méthodologiques.

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc.
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a cohérence entre les unités interrogées et les unités observées. ; La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée). ; On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national).

Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas d'application
<i>Révision des données - Pratique</i>	Pas d'application

Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	Autres sources diverses (Internet, catalogues, scanner data, ...) ; Enquête 'loyers privés' ; Enquête 'loyers sociaux' ; Enquête sur le budget des ménages ; Relevé mensuel des prix à la consommation par des enquêteurs dans des commerces
<i>Données de base - Données administratives</i>	-
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Mensuelle
<i>Collecte des données</i>	Carnet: programme internet ou sur papier ; Sondage web ; Technique d'enquête assistée par ordinateur, basée sur l'utilisation de questionnaires électroniques et d'ordinateurs portables
<i>Élaboration des données</i>	-
<i>Ajustement</i>	-

Commentaires

Remarque Confidentialité indices des prix à la consommation - Bien que les rubriques de l'indice soient publiées et donc connues de manière générale, les définitions exactes des biens et des services sont tenues secrètes. Cette confidentialité doit empêcher toute tentative de manipulation de l'indice, par des actions dirigées sur des produits ou services déterminés. La confidentialité des définitions protège donc l'objectivité de l'indice.

Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet : Prix à la consommation (IPC)	https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation

Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	1008010

Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Pondération (IPC)	La pondération représente l'importance des produits et services repris dans l'IPC dans le comportement d'achat des ménages. Les pondérations sont établies sur la base de l'enquête sur le budget des ménages.	‰
Indice des prix à la consommation (IPC)	L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation.	Année de base = 100
Indice santé	L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation et est publié depuis janvier 1994. La valeur actuelle de cet indice est obtenue par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants (à l'exception du LPG).	Année de base = 100
Inflation	L'inflation est définie comme le rapport entre la valeur de l'indice des prix à la consommation pour un mois donnée et l'indice de ce même mois lors de l'année précédente. L'inflation mesure donc la vitesse à laquelle évolue le niveau général des prix.	% (Pourcentage)
Indice général des prix à la consommation sans produits pétroliers	Cet indice s'obtient en retirant les produits suivants de l'indice des prix à la consommation: butane, propane, combustibles liquides et carburants.	Année de base = 100

Variables statistiques

Indice général des prix à la consommation sans produits énergétiques	Cet indice s'obtient en retirant les produits suivants de l'indice des prix à la consommation: électricité, gaz naturel, butane, propane, combustibles liquides, combustibles solides et carburants.	Année de base = 100
Indice lissé	L'indice lissé correspond à la moyenne arithmétique des indices santé des 4 derniers mois multiplié par un facteur 0,98. L'indice lissé sert de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements. L'indexation des salaires dans la fonction publique et des allocations sociales est effectuée dès que l'indice lissé atteint une certaine valeur, appelée indice-pivot. Lorsque l'indice lissé atteint l'indice pivot, les allocations sociales sont augmentées de 2% le mois suivant. Les traitements dans la fonction publique sont également augmentés de 2% deux mois après.	Année de base = 100
COICOP	COICOP est une nomenclature mise au point par les Nations Unies qui a pour but de classer les dépenses de consommation individuelles des ménages en fonction de leur affectation.	COICOP
Date	-	DATE(YSQM)
Année de base	-	YYYY
Classification en 4 groupes (produits alimentaires, produits non-alimentaires, services, loyers)	-	Inconnu
Indice-pivot	L'indice-pivot est un seuil de valeur défini à l'avance, avec lequel l'indice santé lissé est comparé. Quand l'indice-pivot est atteint ou dépassé, les salaires ou les allocations sont indexés. Cette indexation est proportionnelle au pourcentage entre deux indices-pivots. Pour le secteur public et les allocations sociales, les indices-pivots sont chaque fois séparés de 2% et une indexation de 2% est appliquée chaque fois qu'ils sont atteints. Dans certaines CCT, les indices-pivots sont séparés de 1% ou 1,5%. Lorsqu'un indice-pivot est atteint, cela entraîne alors une indexation de 1 ou 1,5%.	Année de base = 100

